

Moderniser les bâtiments d'élevage



Les élus du Département ont décidé d'accroître leur soutien au Plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE). L'aide du Conseil général passe de 5% à 7,5% pour les jeunes agriculteurs et à 9,5% pour les autres. Cet effort leur permet de bénéficier d'une aide publique globale de 40% (50% pour les jeunes). Le nombre de projets financés cette année devrait atteindre 120 contre une moyenne antérieure de 70 dossiers, nécessitant un ajustement de l'enveloppe portée à 820 000 € contre 380 000 € les années précédentes.

Un espace numérique de travail dans chaque collège

Un espace numérique de travail (ENT) pédagogique regroupe un ensemble de services dématérialisés permettant d'accéder à des ressources numériques en ligne et de renforcer les liens de la communauté éducative. S'appuyant sur les expérimentations des collèges Saint-Exupéry et Balzac à Alençon, et Jean-Monnet à Fiers, le Département a décidé d'équiper tous les collèges publics ornaïses d'un ENT dans les cinq prochaines années. Cette opération s'inscrit dans un projet régional, avec le Rectorat.

Lecture publique : une nouvelle politique d'aides

Une nouvelle politique d'aides à la création et l'extension de bibliothèques a été mise en place par le Conseil général depuis 2010 pour favoriser l'implantation ou le réaménagement de lieux de lecture publique. Les aides portent sur l'investissement, l'aménagement, les collections. L'aide du Département sur la construction et l'aménagement varie de 30 à 50%. Parmi les derniers projets soutenus : la médiathèque de Mortagne-au-Perche et la bibliothèque de Champsecrét.

Aider la numérisation des salles de cinéma

Cette politique adoptée en 2011 vise à aider certaines salles de cinéma et à les équiper de matériel de projection numérique. Le soutien départemental complète les aides du Centre national du cinéma et de la Région. Elle concerne les salles n'appartenant pas à un réseau de plus de 50 écrans et ayant au moins 5 séances hebdomadaires. Les premiers projets soutenus sont ceux des villes de La Ferté-Macé et Sées, et des associations « Ciné Lumière » de Mortagne-au-Perche et « Le Foyer theillois » du Theil-sur-Huisne.

SDAN : en 2013, avec la Région, un débit porté à 2 Mbits



Adopté en février, le Schéma directeur d'aménagement numérique de l'Orne (SDAN 61) trace les grandes lignes de l'aménagement numérique du département. Il a été élaboré avec les opérateurs et collectivités, après un diagnostic mené sur l'ensemble du territoire. Le SDAN veut peser sur le développement économique de l'Orne en équipant en très haut débit, dans les 10 ans, près de 90% des zones d'activités, environ 150 communes et 270 sites publics. Premier objectif, à l'horizon 2013, en partenariat avec la Région, une desserte générale de l'Orne à un débit minimum de 2 Mbits.

Agenda

✓ Jusqu'au 30 décembre, à l'Hôtel du Département, exposition : « A success story, le cheval percheron dans le monde », photographies de Jean-Léo Dugast. Gratuit.

✓ Mardi 13 décembre, le Mêle-sur-Sarthe Forum des associations ornaïses, avec la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) pour les bénévoles et salariés des associations, les élus et techniciens des collectivités. Tél. : 02.31.06.09.23 www.cress-bn.org

✓ Jusqu'au 30 mars Archives départementales de l'Orne (8 avenue de Basingstoke, Alençon), exposition : « Les aviateurs ornaïses de la Grande guerre ». Tél. : 02 33 81 23 00. www.orne.fr, rubrique Archives départementales

✓ Lundi 9 janvier, 17 h, à l'Hôtel du Département. Cérémonie des vœux aux maires.



TERRITOIRES en actions

DÉCEMBRE 2011 - N°36

La lettre d'information du Conseil général de l'Orne

en direct



ALAIN LAMBERT
Président du Conseil
général de l'Orne.

Pour notre terre, soyons exemplaires !

Le Conseil général, institution de proximité, se doit d'être exemplaire en matière de développement durable. Notre politique est simple et ambitieuse, s'articulant autour d'axes prioritaires : la rénovation de nos bâtiments, l'insertion professionnelle, la gestion des déchets, l'organisation des déplacements, l'entretien et l'aménagement des routes et des espaces publics. En modifiant nos comportements, nous pouvons d'autant plus facilement inciter nos concitoyens à adopter de nouvelles pratiques. Depuis 2008, en effet, le Conseil général de l'Orne s'est engagé dans une démarche interne de développement durable. Elle est, en réalité, au cœur de toutes les politiques départementales. Nous avons voulu aller encore plus loin en engageant un Plan climat énergie territorial (PCET). Cet outil nous permettra de poursuivre nos actions dans un cadre élargi et d'en faciliter l'évaluation. Ainsi, comme le soutien aux unités de méthanisation agricole ou la préservation des paysages et de l'eau, notre aide structurée à la filière bois et à la haie bocagère répond parfaitement aux exigences environnementales, économiques et sociales dictées par le développement durable. De notre terre, de notre avenir : nous sommes tous responsables !

alain lambert



en avant

Haie bocagère et bois énergie Une filière à développer

Une route départementale aujourd'hui : moins de sel en hiver sur la chaussée, un fauchage raisonné des bas-côtés, des haies entretenues dont le bois récolté est valorisé énergétiquement (ou en paillage). Le Conseil général souhaite convaincre davantage de collectivités de suivre cet exemple, comme elles le font pour l'entretien des espaces verts, abandonnant les phytosanitaires et adoptant la charte départementale d'entretien des espaces publics. Autour de la haie bocagère, de la plantation à la valorisation, un ensemble d'aides est coordonné par le Département pour susciter les projets des collectivités.

A lire en pages 2 à 4



Le bois, énergie renouvelable

Planter, entretenir, récolter, valoriser : le cycle vertueux de la haie bocagère

Le Conseil général de l'Orne a donné récemment, avec le concours de fonds européens, un nouvel élan à sa politique d'aide à la plantation de haies bocagères (pour les agriculteurs et les collectivités) et, plus spécifiquement, de bosquets pour les collectivités (il subventionne les plans de gestion des haies et de l'agroforesterie). Il est aussi, depuis longtemps, un acteur de la valorisation du bois récolté : une priorité traduite dans les aides de sa politique de l'énergie.



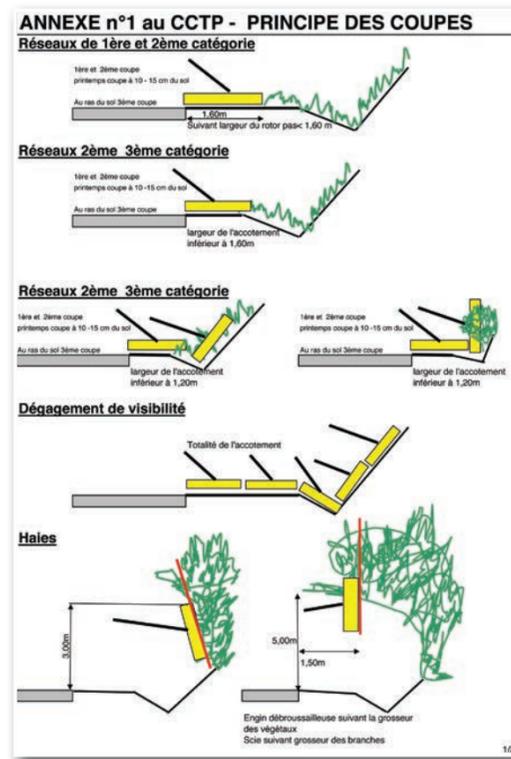
Un entretien et une taille conduits dans les règles font du bois récolté une énergie parfaitement renouvelable.

Traduisant dans son action quotidienne la priorité donnée au développement durable, le Conseil général veille au bon entretien de ses haies, notamment en bordure des routes départementales, et valorise le bois récolté.

En respectant les équilibres naturels et le cycle de vie des arbres, le Département veut inciter davantage de collectivités locales à suivre son exemple, et celui de communes et communautés de communes pionnières, pour généraliser des pratiques à la fois écologiques et productives.

Pour l'entretien et la taille, les entreprises mandatées par le Conseil général doivent respecter un cahier des charges présentant les principes de coupes à appliquer et le matériel à utiliser (lire fiche annexe).

Un entretien et une taille conduits dans les règles font du bois récolté une énergie bien gérée et parfaitement renouvelable. D'autres usages sont possibles pour valoriser ce bois, tel le paillage des espaces verts ou de nouvelles plantations.



Un cahier des charges pour les principes de coupes et le matériel à utiliser est suivi par le Département.

Des partenaires pour les collectivités

Si un nombre suffisant de haies des bords de route était exploité avec le souci de valoriser la production, chaque secteur du département pourrait avoir sa plateforme de stockage et de séchage alimentant localement de nouvelles chaufferies à bois déchiqueté. Sur les 30 000 km de haies bocagères ornaies, moins de 10% de ce potentiel sont utilisés en bois déchiqueté.

Les élus locaux intéressés peuvent s'informer auprès des communes et des communautés de communes qui ont développé ce type de projets. Ils trouveront aussi à la Chambre d'agriculture et à la fédération départementale des Cuma, les techniciens qui ont

pour missions de développer la filière bois énergie et d'accompagner les projets.

Les aides publiques aux projets bois-énergie peuvent atteindre 60% du montage financier. Un fonds d'Etat (le fonds chaleur mis en œuvre par l'ADEME) peut accompagner les plus gros projets. Le Département peut aussi, à l'instar du Pays d'Ouche, dans le cadre d'un plan climat énergie, être l'instigateur ou l'animateur d'actions de sensibilisation.

contact

→ FD Cuma, tél. : 02 33 80 82 95

Chambre d'Agriculture 61, tél. : 02 33 31 49 43.

Avec la SCIC, combattre les idées reçues



La SCIC Bois Bocage Energie est une société coopérative d'achat et de vente de bois déchiqueté issu de la valorisation des ressources naturelles locales, à commencer par le bois issu de l'entretien durable des haies. Elle réunit producteurs et consommateurs, dont les collectivités locales. Pour elles, c'est l'assurance de disposer d'un combustible de qualité à prix stable, et une implication dans la gestion du paysage. Laurent Nevoux, technicien de la SCIC répond à certaines idées reçues :

Il n'y a pas assez de bois : « La ressource actuellement utilisée est faible au regard du potentiel de haies dans l'Orne. Notre mission est justement de fiabiliser les approvisionnements par la réalisation de plans de gestion de haies associant gestion durable et plantation. »*

Une chaudière bois est plus chère : « A l'achat, c'est vrai. Mais le prix du bois est trois à quatre fois moins élevé que celui du fuel ou du gaz. En bon ges-

tionnaire, il faut considérer le coût global sur la durée de vie de l'équipement. Sur 15 ou 20 ans, le rapport en faveur du bois est très favorable. Après 5 à 6 ans d'utilisation, on est à l'équilibre, sans tenir compte de l'augmentation des coûts des énergies fossiles. »

L'équipement demande davantage de maintenance... : « Par rapport au gaz, oui. Pour un petit réseau de chaleur ou une chaudière d'école, de salle des fêtes, c'est un « gros cendrier » qu'il faut vider tous les deux à trois semaines, et un nettoyage annuel. »

...et davantage de place : « A l'usage, lorsqu'il s'agit de remplacer une chaudière fuel par une chaudière bois, on s'aperçoit que ce n'est pas si compliqué. Un espace inutilisé ou un sous-sol à proximité, cela se trouve dans un équipement public. Nous pouvons aussi installer directement des modules techniques beaucoup moins coûteux que la construction d'un local chaufferie. »

contact :

→ tél. : 02 33 65 15 56.

*L'étude réalisée par Biomasse Normandie en 2008 estime qu'un tiers du potentiel, toutes origines confondues, peut encore être mobilisé pour de nouveaux usages industriels ou énergétiques

TÉMOIGNAGE



JACKIE LEGAULT,
VICE-PRÉSIDENT
DU CONSEIL GÉNÉRAL
DE L'ORNE, PRÉSIDENT
DE LA COMMISSION
DE L'AGRICULTURE ET
DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE :

« Avec le lancement du Plan climat énergie territorial, nous nous inscrivons dans le Grenelle de l'environnement. Mais c'est d'abord une continuité de l'action engagée depuis plusieurs années pour l'environnement et pour le développement durable. Chaque service du Département y participe à son niveau. Dans notre politique de l'énergie, les aides vont

prioritairement aux collectivités locales pour qu'elles soient toujours plus nombreuses à s'engager. Comme le Conseil général, elles ont dans ce domaine un devoir d'exemplarité. Nos aides sont évaluées pour être mieux ciblées : pour le bois énergie, nous venons de les étendre aux granulés bois pour les particuliers parce que cela peut favoriser de plus petits projets.

Avec les aides publiques et les structures d'accompagnements, la SCIC Bois Bocage Energie, la FD Cuma, la Chambre d'agriculture, les élus locaux ont toutes les clés en mains pour lancer de nouveaux projets. Le contexte financier est contraint c'est vrai, mais c'est une raison supplémentaire pour faire les bons choix en matière d'énergie. »

EN POINTE

Un Plan Climat Energie Territorial (PCET)

Le 30 septembre, le Conseil général s'est engagé dans un Plan Climat Energie Territorial. Rendu obligatoire par le Grenelle de l'environnement pour toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants, ce PCET est – penser global, agir local – la contribution départementale aux objectifs mondiaux de lutte contre le changement climatique. Cela va se traduire par un programme d'actions qui concernera le patrimoine départemental (les collèges, les bâtiments où ce travail est déjà engagé) et l'exercice de ses compétences (les consommations d'énergie, les déchets produits dans ce cadre, les transports...). Dans l'esprit du PCET et pour étayer le futur

programme d'actions, les services du Conseil général ont dressé un état des lieux détaillé des efforts réalisés en matière de développement durable. Ce bilan qui peut inspirer les collectivités locales, distingue :

- les actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité,
- le travail réalisé dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques ou de programmes spécifiques.

L'action conduite depuis 2008 va se poursuivre dans le cadre du PCET qui va être précédé d'un bilan des émissions de gaz à effets de serre.

100 % d'électricité propre



Le Conseil général de l'Orne s'est engagé à acheter à EDF 100% de sa consommation électrique provenant de sources d'énergie renouvelables, soucieuses de l'environnement et produites sur le territoire national : énergie éolienne, solaire, géothermique, marémotrice... La convention « Certificats Equilibres » a été signée le vendredi 14 octobre par Alain Lambert, président du Conseil général et Christophe Hervé, directeur d'EDF Collectivités Territoriales Ouest.

Des Certificats d'Economie d'Energie (CEE)

Mécanisme de redistribution, les CEE soutiennent les actions visant les économies d'énergie : les fournisseurs d'énergie (électricité, gaz, chaleur, froid, fioul domestique et carburants) ont l'obligation de réaliser un quota d'économies d'énergie correspondant à leur part de marché ou d'inciter leurs clients (dont les collectivités) à faire ces économies. Cette valorisation des économies d'énergie par les CEE a permis au Conseil général de se voir reverser 149 870 € entre 2009 et 2011 pour les travaux d'économies d'énergie réalisés dans les collèges.

A la loupe

Politique Energie : les aides aux collectivités

Dans le cadre de sa politique énergie, le Conseil général a mis en place des aides pour la promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Le règlement de ces aides a été actualisé en juin 2011 avec une priorité affichée pour la filière bois-énergie, des aides maintenues pour les collectivités et des aides élargies pour les particuliers sous conditions de ressources dans le cadre d'une action plus large sur la lutte contre la précarité énergétique. Nous rappelons ici les principales aides destinées aux collectivités.

■ Filière Bois Energie

Ces aides sont plafonnées et s'inscrivent dans un taux d'aide publique cumulé de 60% maximum.



Chaudière « bois déchiqueté » : sont subventionnables la chaudière bois déchiqueté, le système d'alimentation, le génie civil et les raccordements primaires. L'aide est calculée par tranche de puissance.

Réseau de chaleur : sont subventionnables le matériel et le génie civil pour la mise en place d'un réseau. L'aide est de 30% du montant HT des travaux.

Structuration de la filière bois énergie : sont subventionnables l'achat de matériel de déchiquetage (tous types de déchiqueteuses), l'achat de matériel de livraison de bois déchiqueté et la mise en place de plate-forme de stockage.

■ Maîtrise de la demande en énergie (MDE)

Les bâtiments publics : aides aux investissements pour l'efficacité énergétique et thermique des bâtiments. Sont subventionnables les équipements et travaux permettant l'amélioration thermique des bâtiments publics ou des logements appartenant à la collectivité. L'aide

n'est accordée que dans les cas de réhabilitation de bâtiments de plus de 10 ans, et accueillant déjà une activité.

CONTACT

→ le conseiller en énergie du CAUE
tél. : 02 33 26 14 14.

■ Valorisation de l'énergie solaire thermique

Le Conseil général de l'Orne souhaite accompagner les collectivités territoriales dans le développement de la valorisation de l'énergie solaire. Sont subventionnables les équipements de production d'eau chaude sanitaire (chauffe-eau) et les systèmes solaires combinés pour le chauffage des locaux, sous condition de certification du matériel.



Planter des haies...

Depuis de nombreuses années, le Conseil général soutient la plantation de haies. Cette année, tout en maintenant les aides pour les projets individuels d'un linéaire compris entre 200 et 500 m, il a instauré un financement majoré pour les projets collectifs de plantations d'un linéaire supérieur à 500 m, et pour les plans de gestion de la haie, la création de bosquets (80% de subvention) et les plantations agro-forestières (70% de subvention).

...et les entretenir

Environ 50 haies sont répertoriées dans l'Orne comme des haies de référence parce que leur gestion est exemplaire. Elles peuvent servir de modèles à de nouvelles plantations et de supports pour le conseil des bonnes pratiques de gestion et d'entretien, comme celles engageant les

entreprises prestataires du Conseil général.

Ainsi, afin de concilier régénération du bois et sécurité routière, il est préconisé de ne pas abuser de la taille latérale. Lorsqu'elle est

indispensable, il faut la privilégier en forme de « champignon » afin de laisser les plus grosses branches se développer à la tête de l'arbre.

A proscrire la coupe d'une haie sur le dessus et la taille des jeunes haies récemment plantées ou recépées.

La scie permet une coupe nette alors que l'épaveuse entraîne des déchirures, portes d'entrée aux maladies.

Le petit bois ne doit pas être brûlé à l'air libre (ce sera d'ailleurs bientôt interdit).



Le mardi 14 février prochain, à Carrouges,

sur la route de la Ferté-Macé, le Conseil général organise une opération pilote de gestion d'une haie arrivée à maturité. Une nouvelle machine performante – un coupeur abatteur – sera en démonstration. La Cuma Innov'61 assurera le déchetage. Une

intervention en salle montrera l'intérêt d'une chaudière bois et abordera le montage d'un tel projet. Les élus locaux sont invités à assister à cette action pilote.

contact

→ Conseil général, tél. : 02 33 81 61 52.



La Haie, patrimoine de l'Orne

Utile aux agriculteurs comme aux élus, ce document édité par le Conseil général recense une vingtaine de haies références. Il présente les essences locales, la palette végétale et explique le rôle de la haie. Il réunit les informations techniques pour planter, entretenir, récolter et valoriser une haie.

Repères

- **1 km de haie** bien fournie produit autant qu'un hectare de taillis forestier soit en moyenne 50 tonnes de matière sèche sur 15 ans (environ 15 m³ de plaquettes par an).
- **1 tonne de plaquettes bocagères sèches** (25 % d'humidité) a un volume de 4 m³ et est l'équivalent énergétique de 360 litres de fuel.
- **Le bois décheté coûte** en moyenne moins de 30 € TTC du MWh alors que le fioul avoisine les 91 € TTC du MWh.

■ Bon à savoir

La gestion normale d'une haie est dévolue à son propriétaire, mais afin d'assurer la sécurité sur les voies départementales le Conseil général se substitue à celui-ci si l'entretien n'est pas fait. Les agriculteurs ayant des haies en bord de route peuvent les intégrer à leur plan de gestion pour une valorisation des cépées en bois-décheté.